

Malgré le renvoi à la discussion du projet sur l'assurance patrimoniale obligatoire

Eclat 270691

TAXES SUR LA «VIE»: L'UPEA FAIT LE FORCING

Les assureurs veulent dès à présent une concertation «au finish» sur la réduction de la fiscalité sur l'assurance vie, même au prix d'un «minimum minimum...».

En proposant de rendre déductibles les primes versées dans le cadre de la future assurance obligatoire sur le patrimoine, Willy Claes a battu en brèche, on le sait, le relatif consensus qui existait à propos de la réduction de la fiscalité qui frappe l'assurance-vie.

Les deux dossiers sont totalement indépendants sur le plan des produits mais se rejoignent si l'on ne prend en compte que leurs implications fiscales.

Le dernier conseil des ministres a en tous cas décidé de lier les deux problématiques, ce qui entraîne une nouvelle approche de l'allègement de la fiscalité sur les produits vie.

Jusqu'il y a peu, tant les Finances (Philippe Maystadt) que les Affaires économiques (Willy Claes) avaient accepté de procéder à cet allègement en deux étapes: la première en ramenant la taxe de 4,40% sur les primes à 2,2% et en prévoyant la déductibilité intégrale des 9,25%; la seconde, pour le solde.

Par la suite, Philippe Maystadt est revenu sur cet accord à la lumière, selon toute vraisemblance, d'une argumentation développée, à plusieurs reprises dans nos colonnes, par Christian Jaumain (maître de conférences à l'UCL). Ce dernier prône la suppression pure et simple de toute taxation sur l'assurance-vie souscrite sans avantages fiscaux — les contrats non immunisables représentent actuellement moins de 5% de l'encaissement total dans la branche vie — alors que'il estime que l'on

devrait maintenir le statu quo pour l'assurance-vie souscrite avec avantages fiscaux.

NOUVELLES DONNES

Et c'est précisément la nouvelle proposition de Philippe Maystadt: la suppression totale des 4,40% et des 9,25% pour les primes non immunisées, tandis que pour les autres contrats, la taxe des 4,40% serait maintenue et la déductibilité des 9,25% deviendrait totale.

Une mesure qui ramène à 830 millions de F le coût budgétaire pour l'Etat contre 1,6 milliard pour la première étape de l'accord originel. Comme compensation, le ministre des Finances proposait l'incidence favorable pour le Fonds des calamités de la future assurance obligatoire sur le patrimoine.

Patafras: l'avant-projet de loi de Claes sur cette assurance obligatoire prévoit, ce qui est une surprise, la déductibilité des primes versées. A quelques semaines du contrôle budgétaire, la compensation proposée

par Philippe Maystadt est ainsi apparue au gouvernement pour le moins aléatoire, ce qui a motivé le report de tout le dossier de la réduction de la fiscalité sur l'assurance-vie.

Les nouvelles discussions auront donc lieu dans le cadre du projet Claes sur l'assurance du patrimoine, qui est actuellement visé par l'OCA (Office de contrôle des assurances) et la Commission des assurances.

Ayant du mal à cacher son dépit, l'UPEA (Union professionnelle des entreprises d'assurance) réclame à présent une concertation rapide et «au finish» avec le ministre des Affaires économiques. Dans la mesure, toutefois, où le gouvernement a fait savoir, on ne peut plus clairement, que les compensations budgétaires à tout allègement de la fiscalité devront être «en béton», l'UPEA estime que les chances d'un aboutissement heureux sont «minces».

P.S.